

12 octobre 2011

MERCREDI 12 OCTOBRE : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR LA COMPETITIVITE

En mars 2011, François Fillon a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) « sur les évolutions respectives de la compétitivité de la France et de ses principaux partenaires – et notamment l’Allemagne- en identifiant l’origine des écarts et en suggérant des orientations pour son renforcement ». Un retard qui s’accroît pour la France malgré d’importants avantages concurrentiels

Alors que la compétitivité s’apprécie par « l’aptitude d’un territoire à maintenir et à attirer les activités et par celle des entreprises à faire face à leurs concurrents », l’économie française montre des signes de faiblesse depuis le début des années 2000. Cela se traduit par des pertes de parts de marché, particulièrement dans la zone euro, et se mesure notamment avec les chiffres du déficit : de 51 milliards en 2010, il devrait atteindre 70 milliards en 2011. Pour Isabelle de Kerviler, rapporteur de l’avis du CESE, « cela s’explique notamment par le nombre trop faible d’entreprises intermédiaires sur notre territoire : en 2007, l’INSEE en dénombrait 4510 en France pour 10 000 en Allemagne. Or elles ont un fort potentiel de développement à l’étranger et sont porteuses d’innovation : alors que nos efforts de recherche dans le secteur privé sont insuffisants, c’est un point que nous devons prendre en compte. Entre 2001 et 2010, les chercheurs allemands ont déposé 3 fois plus de brevets que les chercheurs français ! ». La France souffre également du mode de fonctionnement de son système bancaire, qui rend difficile l’accès au crédit alors que l’autofinancement de nos entreprises est particulièrement faible. « La crise a renforcé ce problème, souligne Isabelle de Kerviler. L’encouragement à l’accroissement des fonds propres pourrait s’appuyer sur une modulation de l’IS pour les entreprises soutenant le développement de l’activité, de l’emploi, et la mutation écologique ». Pour autant, la France peut s’appuyer sur des avantages concurrentiels importants : sa situation géographique, son potentiel maritime, le maillage territorial et la qualité de ses services publics et de ses infrastructures « résultat de décennies d’un Etat planificateur et aménageur », sa puissance dans le secteur des services ou encore son niveau de protection sociale. « Le niveau de formation qui se dégrade et l’image dévalorisée de l’industrie sont des éléments à améliorer » ajoute le rapporteur.

Structurer les actes politiques autour d’une stratégie industrielle puissante et partagée

Différents instruments ont été créés pour fixer le cadre d’une politique industrielle puissante : la conférence nationale de l’industrie, le FSI, le Commissariat général à l’investissement ou le Médiateur du Crédit en sont des exemples. Pour autant, le CESE recommande une clarification de la coordination entre ces structures : « c’est indispensable pour mieux faire apparaître la vision stratégique d’ensemble, et c’est particulièrement vrai pour le FSI qui mériterait de voir ses attributions clarifiées » confirme Isabelle de Kerviler. Cela doit s’accompagner d’une véritable politique de réindustrialisation de la France, appuyée sur une vision de long terme quant aux secteurs d’avenir à soutenir. L’Europe a également un rôle politique à jouer, en mettant en place une stratégie industrielle cohérente et explicite, fruit d’une réflexion commune. La compétitivité - CESE 2

Parmi les axes d'une nouvelle politique industrielle, le CESE plaide pour la consolidation du tissu économique français, avec une attention particulière à apporter aux entreprises de taille intermédiaire ainsi qu'aux entreprises de services, marché sur lequel la France, par ses leaders mondiaux, a un rôle important à jouer. Le soutien à la recherche apparaît comme un facteur essentiel de compétitivité. Le développement de l'innovation passe par une meilleure synergie entre recherche fondamentale et recherche appliquée et entre recherche publique et privée ; les pôles de compétitivité ont favorisé cette synergie tout en répondant à une logique de développement des territoires. « *Parallèlement, le rôle stratégique de ceux qui ont une vocation mondiale doit être confirmé* » affirme Isabelle de Kerviler.

Encourager les avancées vers une économie et un développement durables

Au-delà de la question des dispositifs, l'accent doit être mis sur la mutation écologique de notre économie. « *La France possède d'importantes capacités de développement dans les domaines du futur comme les énergies, les services liés à l'environnement ou l'agroalimentaire. Elle doit les développer dans une démarche de développement durable* » poursuit Isabelle de Kerviler. Cette démarche de développement durable doit aussi être entendue dans les relations entre les entreprises et les banques : le financement des entreprises doit être davantage tourné vers le développement économique, notamment des PME. Enfin, « *la notion de développement durable ne peut ignorer le potentiel humain*, ajoute Isabelle de Kerviler. *La France doit valoriser les métiers scientifiques et l'apprentissage, permettre la formation tout au long de la vie mais également à mieux associer les salariés à la vie de leur entreprise : le partage de la valeur ajoutée est une piste que chaque entreprise doit étudier. C'est une question qui touche à la responsabilité sociale des entreprises* ». L'avis a été voté ce jour avec 165 votes pour, 10 abstentions et 0 vote contre.

Contact presse

presse@lecese.fr
Sylvaine COULEUR - 01.44.69.54.05 - 06.99.37.63.48 | sylvaine.couleur@clai2.com
ou Charles SAVREUX - 01.44.69.54.12 | charles.savreux@clai2.com

Conseil Economique Social et Environnemental
9, place d'Iéna - 75775 Paris cedex 16
www.lecese.fr